Ministère
des Finances
Québec
Cabinet du ministre

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Discours sur le budget 2007-2008

Communiqué n° 1
Donner au Québec les moyens de ses ambitions

Communiqué n° 2
Des mesures fiscales en faveur des particuliers et des entreprises qui entrent en vigueur ce soir à minuit

Communiqué n° 3
Stratégie pour le développement de toutes les régions
Des moyens accrus, une autonomie renforcée

Communiqué n° 4
Stratégie d'action en faveur des aînés
Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée

Communiqué n° 5
Un Québec plus prospère au bénéfice de tous les Québécois

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

Budget 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 1

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Discours sur le budget 2007-2008

Donner au Québec les moyens de ses ambitions

« Avec rigueur, nous avons misé sur les priorités que nous avions annoncées dès le début de notre mandat. Pour chacune d'entres elles, nous avons pris les moyens pour parvenir à des résultats durables, qui recentrent l'État sur ses missions essentielles et qui bonifient considérablement les services dont bénéficient les Québécois. Ces progrès doivent se poursuivre. »

- Michel Audet

Québec, le 20 février 2007 – Le ministre des Finances, M. Michel Audet, a procédé aujourd'hui devant l'Assemblée nationale à la lecture du *Discours sur le budget 2007-2008*.

« Grâce aux réalisations du gouvernement, nous avons maintenant de meilleurs soins de santé, un meilleur système d'éducation, des infrastructures en meilleur état, un fardeau fiscal moins élevé, une économie plus prospère, une meilleure qualité de vie pour les familles et un bilan environnemental positif. Notre gouvernement a également agi avec détermination afin de faciliter la création de richesse et d'accroître la prospérité partout au Québec. Des réussites sont déjà au rendez-vous et le présent budget permettra d'aller encore plus loin afin que le Québec réalise son plein potentiel », a affirmé le ministre des Finances.

Une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques

Avec ce budget, le gouvernement poursuit une saine gestion des finances publiques, marquée par le maintien de l'équilibre budgétaire. La réduction du poids de la dette se fait en accéléré grâce à une mise de fonds exceptionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations provenant de la vente, par Hydro-Québec, de sa participation dans une entreprise au Chili.

« Au cours de notre mandat, nous avons géré de façon rigoureuse et dans le respect des priorités des Québécois. La croissance annuelle des dépenses a été maintenue à 4,1 % en moyenne, comparativement à 6,3 % dans l'ensemble des provinces », a précisé le ministre des Finances.

Pour l'année financière se terminant le 31 mars prochain, comme pour l'année 2007-2008, M. Audet a annoncé que le déficit zéro sera atteint une fois de plus.

Les priorités des Québécois

« Depuis 2003, plus de 80 % de la croissance des dépenses a été allouée à la santé et à l'éducation. Nous avons diminué de façon importante l'impôt des particuliers et les coûts liés à l'investissement pour les entreprises. Nous avons investi 16,1 milliards de dollars dans l'amélioration des infrastructures. Ces investissements ont fortement contribué à soutenir la croissance économique », a précisé M. Audet.

En **santé**, les sommes investies ont été augmentées de 4,4 milliards de dollars depuis 2003 et, pour la prochaine année, une somme additionnelle de 1,3 milliard de dollars sera allouée à ce secteur, soit une croissance de 6 %.

Dans le domaine de l'**éducation**, le gouvernement a réinvesti depuis 2003 près de 1,7 milliard de dollars. Il s'agit d'une croissance des dépenses cinq fois plus importante que durant le mandat du gouvernement précédent. En 2007-2008, le budget de l'éducation augmentera de 4,4 %, soit 567 millions de dollars de plus.

La réduction du fardeau fiscal et le soutien à la croissance économique

Le ministre des Finances a indiqué que les impôts des particuliers et des entreprises avaient été abaissés de façon continue depuis quatre ans. « Nous avons redonné aux Québécois 3,8 milliards de dollars en réductions d'impôts et nous avons accordé plus de 825 millions de dollars en réduction du fardeau fiscal des entreprises », a-t-il précisé.

Avec le *Budget 2007-2008*, le ministre des Finances annonce une réduction supplémentaire d'impôt sur le revenu des particuliers d'un montant de 464 millions de dollars. Depuis 2003, l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces aura donc été réduit de 2,2 milliards de dollars à 770 millions de dollars, soit une réduction de près de 65 %.

« Avec ces baisses, nous ne serons plus les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord. Nous passerons en 2008 au sixième rang des provinces en ce qui a trait au fardeau fiscal alors que nous étions au bas du classement en 2003. C'est un progrès remarquable », a indiqué M. Audet.

Familles et aînés

« Depuis le début de notre mandat, nous avons travaillé à la construction d'un Québec pour tous les âges en accordant une attention particulière aux aînés, aux familles et aux jeunes. Avec ce nouveau budget, nous poursuivons notre action », a indiqué M. Audet.

Ainsi, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce un certain nombre d'initiatives, comme :

- la majoration de 1 000 à 1 500 $ des revenus admissibles au crédit d'impôt pour revenus de retraite;
- un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 500 $ consenti à une personne qui fournira bénévolement du répit à un aidant naturel;
- l'amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
- la bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont en formation professionnelle ou aux études postsecondaires.

Entreprises

Pour les entreprises, le ministre des Finances a notamment annoncé que le crédit de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation sera doublé, passant de 5 % à 10 % à compter de minuit ce soir, et sera prolongé jusqu'à la fin de 2012. « Avec cette mesure, le coût d'investir dans le secteur manufacturier au Québec n'aura jamais été aussi bas », a dit le ministre des Finances.

Des régions et des grandes villes dynamiques

« La prospérité de toutes les régions du Québec est au cœur des préoccupations de notre gouvernement », a indiqué M. Audet, qui a fait part des principales composantes de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* à laquelle seront consacrés 825 millions de dollars sur cinq ans.

Un soutien particulier pour Montréal et Québec

Parce que Montréal et Québec jouent un rôle majeur dans la vitalité du Québec, ces deux grandes villes ont bénéficié depuis 2003 d'un soutien important de la part du gouvernement. « Ce soutien va se poursuivre », a mentionné le ministre des Finances.

Ainsi, Montréal recevra 140 millions de dollars sur cinq ans dans la cadre de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* afin de permettre d'accélérer le déploiement de sa propre stratégie de développement économique. Montréal pourra également bénéficier des autres initiatives comprises dans la stratégie, dont le *Fonds de développement régional* (FDR). Le gouvernement répond ainsi aux demandes formulées par les autorités municipales.

Par ailleurs, grâce à la nouvelle entente fiscale et financière avec les municipalités, la Ville de Montréal bénéficiera de près de 900 millions de dollars pour offrir de meilleurs services à ses citoyens.

L'entente fiscale et financière avec les municipalités octroie déjà à la Ville de Québec près de 300 millions de dollars d'ici 2013. Québec bénéficie également d'un soutien gouvernemental de 110 millions de dollars pour célébrer le 400e anniversaire de sa fondation en 2008.

La capitale nationale recevra également 25 millions de dollars dans le cadre de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* afin de soutenir son développement économique. La Ville de Québec bénéficiera également de plusieurs autres mesures de la stratégie.

Enfin, la Ville de Québec obtient déjà la pleine compensation des taxes foncières pour le Grand Théâtre et les musées d'État.

La nécessité d'en arriver à une solution durable au déséquilibre fiscal

La position que défend le gouvernement du Québec, a rappelé le ministre des Finances, repose, en premier lieu, sur la nécessité d'une réforme en profondeur du programme de péréquation, ensuite sur le rétablissement de la contribution du gouvernement fédéral pour l'éducation et enfin, sur l'encadrement du pouvoir de dépenser d'Ottawa.

« Nous sommes sur le point de franchir une étape importante dans le dossier du déséquilibre fiscal. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il prendrait incessamment une décision sur cette question. Nous l'incitons fortement à donner suite aux engagements qu'il a pris à l'égard du Québec », a poursuivi M. Audet.

« Avec ce budget rigoureux, le gouvernement prend clairement position pour défendre les intérêts du Québec. Il agit pour accroître la prospérité de Montréal et de Québec ainsi que de toutes les régions. Il continue de mettre en place des mesures pour améliorer la qualité de vie des Québécois. Le gouvernement donne donc au Québec les moyens de ses ambitions », a conclu M. Audet.

- 30 -

Source : Pierre Choquette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

Budget 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 2

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Discours sur le budget 2007-2008

Des mesures fiscales en faveur des particuliers et des entreprises qui entrent en vigueur ce soir à minuit

Québec, le 20 février 2007 – Dans le cadre du *Discours sur le budget 2007-2008*, le ministre des Finances, M. Michel Audet, a annoncé plusieurs mesures fiscales en faveur des particuliers et des entreprises qui prennent effet ce soir à minuit.

Réduire les impôts des particuliers et soutenir les aidants naturels, les aînés et les familles

Parce que la santé est une priorité, et afin de reconnaître l'action bénévole de plusieurs citoyens en appui aux personnes ayant une incapacité, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce la mise en place, à compter de l'année d'imposition 2007, d'**un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent bénévolement un répit aux aidants naturels**.

Le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit également **une hausse de 1 000 $ à 1 500 $ du crédit d'impôt pour revenu de retraite**. Avec cette hausse, ce sont 356 000 personnes qui bénéficieront d'une baisse d'impôt de 37 millions de dollars.

Parce que l'éducation et les familles font aussi partie des priorités du gouvernement, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce trois nouvelles initiatives. D'abord, dans le but d'encourager les familles québécoises à épargner davantage pour les études postsecondaires de leurs enfants, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce que les cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) donneront dorénavant droit à **un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études** versé par le gouvernement du Québec.

Ensuite, afin d'alléger le fardeau fiscal des parents qui soutiennent financièrement un enfant aux études postsecondaires, le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit **une bonification et une simplification de l'aide fiscale aux parents ayant des enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires**.

Enfin, le ministre des Finances a aussi annoncé **une amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants**. Ce crédit d'impôt sera dorénavant accordé sans égard au revenu gagné. Cette modification permettra à un plus grand nombre de familles de bénéficier du crédit d'impôt et à d'autres familles, d'obtenir une aide supérieure.

S'ajoute à ces mesures, et dans le but de poursuivre l'engagement du gouvernement à réduire le fardeau fiscal des contribuables québécois au niveau de la moyenne canadienne, **une hausse de 7 % des seuils de revenu imposable auxquels s'appliquent les taux de la table d'imposition des particuliers** au 1er janvier 2008. Grâce à cette hausse, 2,4 millions de contribuables bénéficieront en 2008 d'une baisse d'impôt totalisant 250 millions de dollars.

Avec les mesures du *Budget 2007-2008*, le ministre des Finances annonce donc une réduction supplémentaire d'impôt sur le revenu des particuliers totalisant 464 millions de dollars.

Stimuler les investissements

Pour stimuler les investissements des entreprises, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce trois mesures qui s'appliquent aussi à partir de minuit ce soir.

Premièrement, **une majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2012**. Mis en place il y a deux ans, ce crédit non remboursable de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation permet aux entreprises qui investissent de réduire leur fardeau de taxe sur le capital. La quasi-totalité des 20 000 entreprises québécoises du secteur manufacturier, de même que les nouvelles entreprises manufacturières qui s'implanteront au Québec, ne payeront plus de taxe sur le capital.

Deuxièmement, **la prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation du bois**. Cette mesure représente un incitatif important pour le renouvellement des équipements manufacturiers et, par conséquent, pour l'amélioration de la productivité des usines forestières du Québec.

Troisièmement, **une augmentation de 400 000 $ à 5 millions de dollars de la déduction spécifique applicable pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital**. Cette mesure permettra de soustraire du paiement de cette taxe la presque totalité des 7 000 sociétés agricoles ou de pêche.

Autres mesures

Enfin, le ministre des Finances a annoncé **un élargissement des productions admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise**.

Il a aussi annoncé **une hausse de 1 000 $ à 2 000 $ du remboursement de taxe à l'achat d'un véhicule hybride**.

- 30 -

Source : Pierre Choquette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270

Ministère des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

Budget 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 3

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Discours sur le budget 2007-2008

Stratégie pour le développement de toutes les régions

Des moyens accrus, une autonomie renforcée

« Avec la Stratégie pour le développement de toutes les régions, *le gouvernement franchit une nouvelle étape. Des mesures majeures sont mises en œuvre à l'intention de toutes les régions qui forment le Québec, et notamment en faveur de Montréal et de la capitale nationale. »*

- Michel Audet

Québec, le 20 février 2007 – Dans le cadre du *Discours sur le budget 2007-2008*, le ministre des Finances a annoncé la mise en place d'une ambitieuse stratégie visant à rendre toutes les régions du Québec plus autonomes et plus prospères. « Le gouvernement du Québec s'est engagé à assurer le développement de toutes les régions du Québec. Nous avons notamment défini une nouvelle gouvernance, en créant les conférences régionales des élus. Les régions, les municipalités et les collectivités ont été dotées de nouveaux moyens financiers, avec la conclusion d'un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, la publication de la *Politique nationale de la ruralité* et la mise en place des fonds d'intervention économique des régions (FIER) », a affirmé M. Audet.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* représente une nouvelle phase dans l'appui accordé aux régions. Le gouvernement dégage 825 millions de dollars pour les cinq prochaines années, dont profiteront toutes les régions du Québec. Il définit en même temps de nouvelles façons de faire qui vont donner aux régions des pouvoirs accrus pour leur développement.

Pour ce qui est des volets spécifiques concernant Montréal et la capitale nationale, les mesures engagées dans la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, qui totalisent 140 millions de dollars pour Montréal et 25 millions pour Québec, s'ajoutent à des initiatives déjà annoncées.

La capitale nationale a en effet reçu 110 millions de dollars pour les fêtes du 400e anniversaire de sa fondation. La Ville de Québec bénéficiera par ailleurs de près de 300 millions de dollars de revenus additionnels, au cours de la période 2007-2013, au titre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*.

Dans le cas de Montréal, cette même entente lui assurera près de 900 millions de dollars de revenus supplémentaires pour les sept prochaines années.

Une stratégie adaptée aux besoins de chaque région

Cette stratégie donne suite aux engagements du gouvernement, en prenant en compte les besoins exprimés par les régions ressources et les MRC des régions centrales spécifiquement identifiées. Elle reconnaît la nécessité de leur retourner une partie des redevances perçues sur l'exploitation des ressources naturelles, en bonifiant à leur profit plusieurs des initiatives annoncées.

Une stratégie qui fait partie intégrante de la politique économique gouvernementale

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* fait partie intégrante de la politique économique gouvernementale, dont elle constitue un élément majeur. Elle confirme ainsi la place essentielle que le gouvernement réserve aux politiques régionales dans son action économique d'ensemble.

- 30 -

Source : Pierre Choquette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270

Ministère
des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

Budget 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 4

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Discours sur le budget 2007-2008

Stratégie d'action en faveur des aînés

Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée

Québec, le 20 février 2007 – Le *Discours sur le budget 2007-2008* a fourni au gouvernement l'occasion de rendre publique sa *Stratégie d'action en faveur des aînés*. « Cette stratégie répond à une réalité : les aînés ont une place importante dans notre société aujourd'hui et elle le sera davantage encore au cours des prochaines années », a déclaré le ministre des Finances, M. Michel Audet.

Les objectifs du gouvernement

« Les aînés sont en droit de bénéficier du meilleur milieu de vie possible. Ils doivent pouvoir compter sur un revenu suffisant qui doit être en mesure de répondre à leurs besoins. Ils doivent avoir la possibilité de demeurer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent », a tenu à préciser le ministre des Finances.

Le gouvernement veut donc donner aux aînés les moyens de conserver cette autonomie et cette qualité de vie. Il souhaite également leur offrir toutes les possibilités de s'impliquer dans une société en évolution constante.

La *Stratégie d'action en faveur des aînés* comprend un certain nombre de mesures et d'initiatives définies en fonction de quatre objectifs :

- Le gouvernement entend accroître le revenu disponible des aînés.
- Le gouvernement veut favoriser le maintien à domicile.
- Le gouvernement adaptera les services et les infrastructures aux besoins des aînés.
- Le gouvernement souhaite renforcer la place des aînés dans la société québécoise, en facilitant l'exercice de leurs droits, en leur donnant les moyens de rester en forme, en rendant plus intéressante la retraite progressive et en leur fournissant des outils pour investir dans les générations futures.

Des initiatives majeures : 238 millions de dollars par année

« À elles seules, les mesures fiscales visant à accroître le revenu disponible des aînés représenteront 143 millions de dollars. De plus, le gouvernement consacrera annuellement 90 millions de dollars additionnels aux mesures favorisant le maintien à domicile », a indiqué le ministre des Finances.

Par ailleurs, au cours des cinq prochaines années, le gouvernement confiera 12,5 millions de dollars aux conférences régionales des élus afin d'adapter les services et les infrastructures aux besoins des aînés.

Enfin, une autre somme de 12,5 millions de dollars sera également engagée, au cours des cinq prochaines années, afin d'aider les aînés à occuper pleinement leur place dans la société.

Un soutien fiscal qui a doublé en cinq ans

« En cinq ans, le soutien apporté aux aînés a doublé. Uniquement pour ce qui est des mesures fiscales : le soutien financier annuel en faveur des aînés sera en effet passé de 303 millions de dollars à 661 millions de dollars entre 2003 et 2008. Il s'agit là aussi d'une autre réalisation concrète de notre gouvernement », a conclu M. Audet.

- 30 -

Source : Pierre Choquette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270

Ministère
des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

Budget 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 5

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Discours sur le budget 2007-2008

Un Québec plus prospère au bénéfice de tous les Québécois

« Depuis quatre ans, le gouvernement a créé un environnement économique et social propice à la prospérité. »

- Michel Audet

Québec, le 20 février 2007 – Le *Discours sur le budget 2007-2008* a permis au ministre des Finances, M. Michel Audet, de dresser le bilan économique du gouvernement. « Depuis 2003, le gouvernement a agi afin de concrétiser la vision du Québec qu'il s'était engagé à mettre en œuvre : un Québec moderne, responsable, confiant en l'avenir et résolument engagé sur la voie de la prospérité », a affirmé le ministre.

L'économie du Québec se porte bien

M. Audet a indiqué, avant tout, que l'ensemble des actions du gouvernement avaient directement contribué à la bonne performance de l'économie du Québec. En effet, la situation du marché du travail est solide, avec près de 200 000 emplois créés depuis 2003. Le taux de chômage a atteint 8 % en moyenne en 2006, du jamais vu depuis 30 ans. Les dépenses des ménages et les investissements des entreprises ont connu des progressions intéressantes.

« Depuis quatre ans, les investissements des entreprises ont progressé davantage au Québec qu'en Ontario. De plus, si l'on exclut l'Alberta, les investissements des entreprises québécoises, en pourcentage du PIB, sont maintenant similaires à ceux du reste du Canada », a précisé le ministre des Finances.

Des finances publiques saines et des investissements majeurs dans les priorités des Québécois

« Depuis 2003, l'équilibre budgétaire a été maintenu grâce à une gestion rigoureuse des dépenses publiques. Le Québec a connu l'une des plus faibles croissances des dépenses au Canada et cette gestion a permis au gouvernement d'investir dans les priorités des Québécois », a précisé le ministre des Finances.

Entre 2003-2004 et 2007-2008, les dépenses en santé ont augmenté de 5,7 milliards de dollars et les dépenses en éducation ont progressé cinq fois plus vite que durant le mandat du gouvernement précédent. Les dépenses en éducation ont ainsi été majorées de 2,2 milliards de dollars.

L'augmentation des dépenses en santé et en éducation a ainsi représenté près de 80 % de la hausse des dépenses de programmes.

La création du Fonds des générations

Le gouvernement se devait de mettre fin à une situation qui faisait du Québec la province la plus endettée. S'attaquer au poids de la dette dans l'économie était devenu impératif, d'autant plus que celle-ci avait servi dans le passé à financer en grande partie des dépenses courantes. C'est ainsi que lors du dernier budget, le ministre des Finances a annoncé la mise en place du Fonds des générations.

Exclusivement dédié au remboursement de la dette, le Fonds des générations est alimenté par des sources de revenus spécifiques qui n'ont pas entraîné de hausse du fardeau fiscal des contribuables.

Avec la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile, le gouvernement a décidé d'accélérer la réduction du poids de la dette. Une somme additionnelle de 500 millions de dollars a été versée jeudi dernier au Fonds des générations. Compte tenu des sommes accumulées, le fardeau de la dette en proportion de l'économie sera ramené à 41,6 % en 2008-2009. Il sera réduit à moins de 25 % au 31 mars 2026.

L'action du gouvernement et, notamment, la poursuite des efforts de rigueur, le maintien de l'équilibre budgétaire et la création du Fonds des générations, a été reconnue puisque la cote de crédit du Québec a été relevée à deux reprises en 2006.

Davantage de richesse pour tous les Québécois

Aujourd'hui, les Québécois profitent d'une plus grande prospérité économique grâce à un ensemble de politiques économiques et sociales mises en place par le gouvernement depuis 2003. Ils ne sont plus les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord.

Ainsi, le fardeau fiscal est moins élevé et le revenu après impôts des Québécois est plus élevé, les familles sont soutenues dans leur conciliation travail-famille, les jeunes ont accès à de meilleurs outils pour assurer leur réussite, les aînés sont mieux soutenus pour faire face aux conséquences du vieillissement, la main-d'œuvre est plus incitée au travail que jamais et la richesse est mieux répartie.

Par exemple, depuis 2003, les contribuables québécois ont profité de réductions d'impôt majeures totalisant 3,8 milliards de dollars. Tous les Québécois ont ainsi profité de ces baisses d'impôt, peu importe leur situation familiale ou leurs revenus.

Pour faire face au défi démographique, les actions du gouvernement ont visé à mieux soutenir financièrement les familles et à favoriser une meilleure conciliation famille-travail. L'ampleur des efforts peut maintenant être mesurée : le Québec est le leader au sein du Canada. Le soutien financier aux familles québécoises totalisera plus de 4,7 milliards de dollars en 2007, soit une hausse de plus de 30 % comparativement à 2003.

Des entreprises dynamiques

Parce que les entreprises qui investissent deviennent plus productives et participent davantage à l'accroissement de la prospérité, le gouvernement, depuis 2003, s'est assuré :

- que le coût d'investir au Québec soit le plus bas possible;
- de favoriser les investissements importants permettant de rester à l'avant-garde du progrès technologique;
- que des partenariats fructueux soient établis avec le secteur privé afin de soutenir l'investissement;
- de favoriser un secteur financier performant;
- de moderniser l'État et de simplifier les procédures administratives.

« Dans tous ces domaines, et même s'il reste encore des progrès à accomplir, il est possible d'affirmer que le Québec est aujourd'hui mieux positionné pour faire face aux défis qui se présentent déjà », a affirmé le ministre des Finances.

Essor économique partout au Québec

Depuis 2003, le gouvernement a accompli des gestes concrets pour favoriser l'autonomie des régions, notamment par :

- la création et le financement des conférences régionales des élus (CRE);
- le transfert aux municipalités régionales de comté (MRC) de la responsabilité des centres locaux de développement (CLD);
- l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*;
- la nouvelle *Politique nationale de la ruralité*;
- la régionalisation des services gouvernementaux et leur adaptation aux réalités socioéconomiques des régions.

Ces gestes concrets ont fait en sorte que chaque région du Québec est aujourd'hui en mesure de mettre en valeur ses atouts.

Par la nouvelle *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement leur donne encore davantage de pouvoirs et de moyens pour se développer et contribuer directement à la prospérité du Québec. Le gouvernement dégage ainsi 825 millions de dollars pour les cinq prochaines années en faveur des régions.

Relèvement majeur du niveau d'investissement dans les infrastructures publiques

Le bien-être des citoyens et le développement de l'économie du Québec nécessitent des investissements structurants. Depuis 2003, le gouvernement a augmenté la cadence des investissements dans les infrastructures publiques.

Les investissements en immobilisations sont passés de 2,9 milliards de dollars en moyenne, pour la période 1997-1998 à 2002-2003, à 4,7 milliards de dollars en 2006-2007. Une part de ces investissements est consacrée au maintien des actifs.

L'effort consenti en matière d'infrastructures a été particulièrement important à l'égard du réseau routier. En effet, 7,9 milliards de dollars seront investis dans le réseau routier au cours des quatre prochaines années, dont 1,7 milliard de dollars en 2007-2008.

De plus, le gouvernement a mis en place des incitatifs afin d'augmenter l'utilisation du transport collectif partout au Québec et s'est assuré d'un meilleur accès à des installations sportives modernes et sécuritaires pour favoriser le bien-être de la population et la prévention en santé.

Des résultats durables

M. Audet a ainsi conclu : « Depuis 2003, le gouvernement a mis en place un ensemble de politiques économiques et sociales afin d'accroître la prospérité, de l'inscrire dans une perspective de développement durable et de s'assurer que tous les Québécois en bénéficient. »

- 30 -

Source : Pierre Choquette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270